

Règlement jeu « Anniversaire 80 ans Armor-lux » du 08 au 20 octobre 2018

Article 1 – Société organisatrice :

La société Bonneterie d'Armor au Capital social 1.600.000,00 EUROS RCS Quimper 375 680 139, dont le siège est situé 21-23 rue Louison Bobet 29000 Quimper organise un jeu avec obligation d'achat (ci-après « le Jeu »), du 08 au 20 octobre 2018 inclus :

- Dans les magasins Armor-lux, figurant à Article 10 (ci-après « les Magasins »)
- Sur son site Internet www.armorlux.com (ci-après « le Site »)

Article 2 – Principe et Mécanique du Jeu :

Article 2.1 - Dans les Magasins :

ARMOR LUX offre 146 achats matérialisés par un ticket de caisse pendant la période de validité, appelé ci-après « Ticket gagnant ».

Est appelé « Ticket gagnant », le ticket prédéfini (fréquence d'apparition du ticket, date) qui déclenche l'attribution du lot.

Seuls l'ordre d'apparition du ticket et la date feront foi au moment du passage en caisse.

Si le ticket du Participant (= ticket contenant ses achats créé au moment du passage en caisse) correspond à l'un des 146 « Tickets gagnants » prédéfinis, le Participant se voit offrir ses achats par Armor-lux (ensemble des articles du ticket concerné, tels que présent en nombre et en valeur sur le ticket en question).

Dans le cadre du Jeu, des « Tickets gagnants » ont été mis en place sur toute la période de validité du Jeu.

Les « Tickets gagnants » du Jeu sont dits ouverts dans la mesure où les dotations telles que précisées à l'article 4 restent disponibles jusqu'à ce qu'elles soient déclenchées par un Participant, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'un ticket de caisse corresponde à un « Ticket gagnant ».

Chaque « Ticket gagnant » devient disponible à une fréquence précise prédéterminée (fréquence de ticket/date) et est remporté dès qu'un ticket créé en caisse correspond à cette fréquence.

Est ainsi déclaré gagnant à une dotation, telles que précisées à l'article 4, un Participant dont le ticket correspond à la fréquence d'apparition du « Ticket gagnant ».

En cas d'annulation du ticket correspondant au « Ticket gagnant », le « Ticket gagnant » est remis en jeu, et le compteur d'apparition des « Tickets gagnants » est réincrémenté.

La fréquence des tickets de caisse prise en compte pour déterminer si le ticket de caisse correspond à l'un des « Tickets gagnants » est celle du serveur sécurisé hébergeant les données des caisses des Magasins de la société organisatrice.

Au moment du paiement, les tickets gagnants seront indiqués comme tels, le Participant bénéficiera alors d'une remise de 100% sur son achat.

Article 2.2 – Sur le site :

Armor-lux offre 14 commandes Internet pendant la période de validité, sous forme de remboursement des sommes versées.

14 commandes seront tirées au sort parmi l'ensemble des commandes passées sur le Site pendant la période du Jeu.

A chaque commande sera attribué un numéro aléatoirement. 14 numéros seront tirés au sort, correspondant à 14 commandes.

Le tirage au sort aura lieu le lundi 22 octobre à 10h, en présence de deux salariés de la société organisatrice, et à l'aide d'un site Internet : www.random.org

Les sommes versées par les Participants, au titre des commandes tirées au sort, seront intégralement remboursées (montant des produits et frais d'expédition éventuels), à l'exception de :

- Les montants des codes promotionnels éventuellement appliqués sur les commandes en question n'ouvriront pas droit à un remboursement ou à une nouvelle émission de code promotionnel.
- Les remises « Fidélité » n'ouvriront pas droit à un remboursement ou à un crédit de point équivalent à celui utilisé sur la commande.

Article 3 – Participation au jeu :

Dans les Magasins : Pour participer au jeu, le Participant devra effectuer un passage en caisse dans l'un des Magasins, entre le 08 et le 20 octobre (selon les heures d'ouverture des Magasins, et les détails mentionnés à l'article 4).

Sur le Site : Pour participer au jeu, le Participant devra effectuer une commande sur le site Internet www.armorlux.com ou armorlux.de, entre le 08 octobre 00h00 et le 20 octobre 23h59.

Article 4 – Dotation :

- 146 achats 100% offerts dans les Magasins, répartis aléatoirement comme suit, et sans montant maximum :
 - o 73 tickets gagnants répartis sur l'ensemble des Magasins du 08/10/2018 au 13/10/2018

- 73 tickets gagnants répartis sur l'ensemble des Magasins du 15/10/2018 au 20/10/2018
- 14 commandes Internet validées sur le site www.armorlux.com ou armorlux.de entre le 08/10/2018 00h00 et le 20/10/2018 23h59, 100% remboursées selon le mode de paiement utilisé pour régler la commande.

Article 5 – Conditions :

Le gagnants ne pourront en aucun cas réclamer une contrepartie de leurs lots qui devront être acceptés tels quels et ne pourront être transmissibles, ni échangés.

Les gagnants autorisent la publication de leurs noms, ville et photo éventuellement dans les médias concernant le jeu.

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne **majeure résident en France Métropolitaine ou en Allemagne** à l'exception des membres du personnel des sociétés organisatrices, de leurs conjoints, parents et alliés vivants sous le même toit qu'eux.

Les gagnants du tirage au sort effectué sur le Site, seront avertis par téléphone ou par e-mail.

Article 6 – Contestation :

Toute contestation sur le déroulement du jeu sera tranchée par un jury composé de représentants de la société organisatrice. Ce même jury pourra notamment prendre d'office, toutes les mesures qu'il jugera opportunes pour corriger toute anomalie pouvant résulter des articles du présent règlement.

Article 7 – Acceptation du règlement :

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. La responsabilité de la société Bonneterie d'Armor ne saurait être invoquée si un cas de force majeure ou quelque événement fortuit interne ou externe imposait quelques modifications que ce soit sur la teneur ou sur les modalités du jeu (date du tirage au sort, descriptif des lots, mode de remise des lots...).

Sur le Site, toute validation de commande, entraîne de fait, la participation au Jeu et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 8 – Consultation du règlement :

Le règlement pourra être consulté dans les Magasins le Site Internet pendant la durée de l'opération. Il peut aussi être obtenu sur simple demande, gratuitement, à l'adresse suivante :

Bonneterie d'Armor, 21-23 rue Louison Bobet – 29000 QUIMPER

Article 9 – Données personnelles :

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de la participation. Ces informations sont destinées à ARMOR, responsable du traitement, à des fins de gestion de la participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution des lots.

En participant au Jeu, le joueur pourra également être sollicité pour son inscription à un courrier électronique d'information de la société organisatrice et à ses partenaires relevant du même Groupe. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal (email opt-in actif).

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, ARMOR a établi une charte pour la protection des données personnelles. Cette charte figure sur le site internet www.armorlux.com, dans un onglet spécifique consultable par les clients.

Ce traitement est exclusivement fondé sur le consentement, qui peut être retiré à tout moment. Ce traitement est mis en œuvre à des fins de suivi de la relation client, de mise en place d'un programme de fidélité et de prospection commerciale. Les données sont également susceptibles de faire l'objet d'un traitement ultérieur à des fins statistiques. Elles sont conservées pendant 5 ans.

Le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de ses données personnelles, dans les conditions prévues au Règlement Général de Protection des Données. Pour toute demande d'exercer ces droits, il convient d'envoyer un email adressé à dpo@armorlux.com ou une lettre à Armor-lux Service Juridique – 21,23 rue Louison Bobet - ZI Kerdroniou - 29556 QUIMPER Cedex 9. Toute demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité.

Article 10 – Liste des Magasins Armor-lux :

ANGERS - 39 Rue Saint Aubin - 49100 Angers
AVRILLE - 16 Rue des Frères Montgolfier ZI Les Landes - 49240 Avrillé
BENODET - 14 Avenue De La Plage - 29950 Benodet
BESANCON - 9 Rue Moncey - 25000 Besançon
BIARRITZ - 2 Place Sainte Eugenie - 64200 Biarritz
BREST - 5 rue Gaston Planté - 29200 Brest
BREST - 51 Rue De Siam - 29200 Brest
CAEN - 21 rue Neuve Saint Jean - 14000 Caen
CROZON - Rue Croas An Doffen - 29160 Crozon
DEAUVILLE - Clos Denis Rn177 - 14800 Touques
DOUAI - 91 Rue De Paris - 59500 Douai
GERARDMER - 31 rue Charles de Gaulle - 88400 Gerardmer
GRANVILLE - 551 Rue des Cèdres - 50400 Granville
GRAY - Centre Commercial Gray Mode Avenue de Verdun - 70100 Gray

GUÉRANDE - 9 Place De Kerhiliers Z.A. Villejames - 44350 Guérande
LA RICHARDAIS - 17 rue de La Ville Biais PARC D'ACTIVITE DU HAUT
CHEMIN - 35780 La Richardais
LANGUEUX - 17 Rue Fulgence Bienvenue - 22360 Langueux
LA ROCHELLE - 15 Rue Des Merciers - 17000 La Rochelle
LAVAL - 21 Rue des Deportés - 53000 Laval
LE CROUESTY - 11 Rue Des Timoniers - 56640 Le Croesty
LE MANS - 11 Place Franklin Roosevelt - 72000 Le Mans
LES HERBIERS - 68 rue de Beaurepaire - 85000 Les Herbiers
LORIENT - 20 rue Paul Bert - 56100 Lorient
METZ - 41 rue tête d'or - 57000 Metz
MONT-DE-MARSAN - 10 rue Frédéric Bastiat - 40000 Mont-de-Marsan
MORLAIX - 14 Rue D'Aiguillon - 29600 Morlaix
NANTES - 12 Rue De La Barillerie - 44000 Nantes
ORLEANS - 89 Rue Royale - 45000 Orléans
PARIS - 33 Rue De Sèvres - 75006 Paris
PARIS - 274 Rue De Vaugirard - 75015 Paris
PARIS - 16 Rue Vavin - 75014 Paris
PARIS - 5 Bis Rue d'Odessa - 75014 Paris
PARIS - 86 rue de Turenne - 75003 Paris
PARIS - 24 Rue Cler - 75007 Paris
PARIS - 1 bis rue Ravignan - 75018 Paris
PLAISIR - 1378 Bd Léon Blum - 78370 Plaisir
PLOZEVET - 6 rue d'Audierne - 29710 Plozevet
PONTIVY - 4 Rue Nationale - 56300 Pontivy
PONTORSON - 16 Route Du Mont Saint Michel - 50170 Pontorson
QUIMPER - 21/23, Rue Louison Bobet Zi de Kerdroniou - 29000 Quimper
QUIMPER - 2 Rue de Kerhuel - 29000 Quimper
QUIMPER - 4 Rue Du Roi Gradlon - 29000 Quimper
QUIMPER - 10 Rue du Parc - 29000 Quimper
RENNES - 7 Rue Nationale - 35000 Rennes
ROMANS-SUR-ISÈRE - 61 Avenue Gambetta - 26100 Romans
ROMANS-SUR-ISÈRE - 60 Avenue Gambetta - 26100 Romans
ROYAN - 44 boulevard de la République - 17200 Royan
SAINTE-MAXIME - Comptoir du Golfe - 83120 Sainte-Maxime
SAINT-BRIEUC - 25 Rue Jouallan - 22000 Saint-Brieuc
SAINT-GRÉGOIRE - St Grégoire Le Centre - 35760 Saint-Grégoire
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS - 35 Avenue de la Maille - 10800 Saint-Julien-
Les-Villas
SAINT-RENAN - Rue Du Pont De Bois - 29290 Saint-Renan
STRASBOURG - 4 Rue Gutenberg - 67000 Strasbourg
TARBES - 7 cours Gambetta - 65000 Tarbes
THEIX - Rue Duguay Trouin - 56450 Theix

THONON-LES-BAINS - 1 Quai De Ripaille - 74200 Thonon-Les-Bains

TOURS - 35 Rue Nationale - 37000 Tours

VANNES - Za Parc Lann Rue Ernest Cognacq Jay - 56000 Vannes

VANNES - 22 Rue Saint Vincent - 56000 Vannes

VICHY - 13 rue de l'hôtel des Postes - 3200 Vichy

VITRÉ - 4 Ter Avenue D'Helstedt - 35500 Vitré

Article 11 – Responsabilité :

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du Jeu, d'envoi d-e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 12 – Litiges :

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à Armor-lux Service e-commerce – Jeu concours Armor-lux Anniversaire 80 ans, au 21-23 Rue Louison Bobet – 29556 QUIMPER Cedex.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.

Article 13 - Informations générales :

Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours ne pourra être prise en considération au-delà du 30 octobre 2018.